



Eau



Gaz



Froid à distance/
Anergie

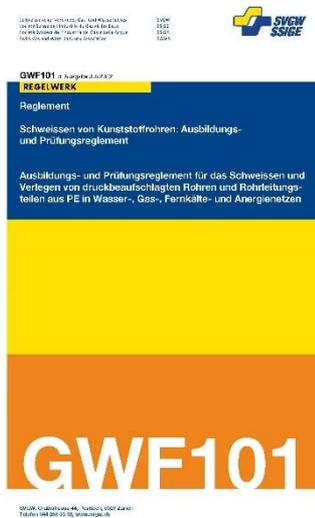
Réglementation SSIGE GWF101

Soudage de conduites en PE :

Règlement de formation et d'examen

En vigueur depuis juillet 2022

Organisme responsable de la commission de formation et d'examen



Nouveau règlement soudeurs PE

Un certificat de soudage valable est obligatoire

- Les réglementations SSIGE G2 (gaz), W4 (eau) et F2 (réseaux de froid à distance et d'anergie) prescrivent que les soudeurs PE qui raccordent des tuyaux PE doivent être en possession d'un certificat/d'une carte de soudeur **valable**.
- En outre, un **certificat de soudage PE valable** est une **obligation** pour être admis à l'examen des **cours de répétition** et de la formation monteur de réseaux SSIGE.

Nouveau règlement soudeurs PE

Un certificat de soudage valable est obligatoire

- A l'avenir (à partir du 01.07.2023), seuls les participants qui ont encore un passeport de soudeur valable seront admis à la formation des cours de répétition (CR).
- Les personnes qui ne suivent pas de formation de répétition (CR) depuis longtemps et qui ont **un permis de soudeur échu depuis longtemps** devront à l'avenir suivre une **formation de base (CB)**.

Nouveau règlement soudeurs PE

Période de transition jusqu'au 30.06.2023 :

Les participants dont le certificat de soudeur PE est échu peuvent encore s'inscrire au cours de répétition (CR) de la saison 2024.

La date d'inscription fait référence !

Inscriptions aux cours 2024 possibles depuis le 1er avril 2023. (vkr.ch)